

CONFÉRENCE DE PRESSE
Mardi 15 avril 2014 – 11 h

« **Aides-moi à exister** »

Le programme BRAVO ! au Burkina Faso
soutient la modernisation de l'état civil

Azalai Hôtel Indépendance
SALLE DES CONFÉRENCES

Avenue du Président Aboubacar Sangoulé Lamizana
Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Réf. : BRAVO ! Burkina – Mme Colette GUIEBRE +226 70 02 70 36 –
bravoburkina@yahoo.fr

BRAVO ! (*Birth Registration for All Versus Oblivion*) dans le monde

La Communauté de Sant'Egidio s'est engagée pour faciliter l'enregistrement des naissances de tous ces enfants qui, de manières les plus diverses, entrent en contact avec la Communauté et sont dépourvus de papiers d'identité. Des milliers d'enfants en Afrique, Amérique latine et Asie sont aidés par la Communauté de Sant'Egidio dans le cadre des Écoles de la Paix – lieux d'éducation au sein desquels les jeunes apprennent la paix et la vie en commun –, à travers l'aide apportée aux enfants des rues, à ceux qui sont réfugiés, à travers le soutien aux mineurs incarcérés. Des milliers d'enfants suivis dans le cadre du programme DREAM pour la lutte contre le sida en Afrique, dans les centres de nutrition de la Communauté de Sant'Egidio et soutenus à travers le programme d'adoption à distance sont également inscrits à l'état civil.

Depuis 2008, la Communauté de Sant'Egidio a donné vie à un Programme spécifique pour promouvoir l'enregistrement des naissances, le Programme BRAVO ! (*Birth Registration for All Versus Oblivion*) qui apporte son soutien aux États souhaitant améliorer leur système d'état civil.

Dans chaque pays, BRAVO ! met en place des Accords et des Protocoles d'entente avec les Ministères compétents en matière d'état civil.

Au Mozambique BRAVO ! travaille en partenariat avec le gouvernement pour enregistrer les populations rurales de la province de Nampula – la plus peuplée du pays – et renforcer le système d'enregistrement de l'état civil. Des cours de formation et de mise à niveau ainsi que des spectacles de théâtre pour sensibiliser la population sont organisés. Des sponsors ont été trouvés pour construire de nouveaux bureaux d'état civil. Au Mozambique, certains villages se trouvent à plus de 100 kilomètres du bureau où sont

enregistrées les naissances ; il est donc nécessaire de renforcer l'infrastructure de l'état civil pour la rendre plus proche des habitants. Il est désormais possible d'enregistrer les naissances dans toutes les maternités de Nampula.

Au Burkina Faso, BRAVO ! a organisé avec le gouvernement une campagne universelle d'enregistrement des naissances. Elle a permis l'enregistrement de 3,5 millions de personnes.

Aujourd'hui, le Programme travaille à la formation du personnel d'état civil, à la sensibilisation de la population et apporte son aide à diverses communes rurales pour la mise en place d'un modèle d'état civil valide et transposable qui puisse toucher l'ensemble de la population, y compris les personnes qui vivent dans les villages les plus isolés.

Il y a quelques semaines, à Gaborone, au Botswana, l'engagement de BRAVO ! dans le monde a été officiellement présenté au cours de la IX^e édition du Symposium annuel de l'Union africaine sur le développement des statistiques démographiques et de l'utilisation des systèmes d'état civil en Afrique (APAI-CRVS Program) pour la *good governance* du continent. BRAVO ! a été salué comme la *best practice* 2014.

Projets d'avenir en la matière

Au Burkina Faso et au Mozambique, le programme BRAVO ! continuera de soutenir l'état civil, car il faut du temps, des années pour mettre en place un système universel et continu qui touche tous les nouveau-nés.

Nous sommes en train de travailler pour étendre le partenariat avec les hôpitaux et les centres de santé disposant d'une maternité, pour que le système sanitaire réussisse à toucher un pourcentage réellement très élevé de nouveau-nés ; cette alliance stratégique peut permettre de garantir à tous les nouveau-nés l'obtention d'un acte de naissance.

Nous sommes également en train d'évaluer la possibilité de réaliser des campagnes nationales d'enregistrement avec d'autres pays africains.

Il est nécessaire de mener un important travail de sensibilisation auprès de la société civile, c'est un devoir décisif. Nous avons la certitude que les gens sont plus conscients que ce que l'on croit généralement de l'importance de posséder des papiers d'identité, mais ils ont très peu d'informations sur les procédures nécessaires à leur enregistrement.

Ainsi, BRAVO ! considère qu'il est fondamental de favoriser la prise de conscience de ce problème et de l'importance de l'enregistrement, et d'aider concrètement à mettre en œuvre les procédures nécessaires à sa réalisation.

Le nouvel engagement au BURKINA FASO

Grâce à un important financement de la Coopération italienne, BRAVO ! lance ce mois le nouveau projet triennal : « *Aides-moi à exister* ».

L'objectif général de ce projet est de soutenir le développement des capacités locales en termes de *governance*, misant sur la modernisation de l'état civil. Le choix a été fait de ne pas intervenir dans le domaine des nouvelles technologies ou de l'informatisation, car d'autres donateurs sont déjà actifs sur ces fronts dans le pays. Il a été au contraire décidé d'appuyer l'amélioration des connaissances des acteurs du système et l'information des habitants qui ne disposent très souvent que de renseignements partiels sur les procédures à suivre, les délais et les lieux où effectuer les démarches.

Le projet souhaite favoriser l'amélioration de la qualité des actes, permettre certaines simplifications administratives et provoquer une adhésion de la population plus motivée. L'effet attendu est une augmentation des inscriptions réalisées dans le délai légal de 60 jours, afin que les mineurs et leurs familles soient mieux protégés.

Des actions précises de sensibilisation sont apparues comme indispensables pour assurer le succès du projet et sa viabilité. L'accent sera mis sur l'autorité des responsables des communautés, des chefs traditionnels, mais surtout de la femme, moteur du développement africain.

C'est la première fois que la Coopération italienne, présente depuis longtemps dans la zone du Sahel à travers des programmes de sécurité alimentaire et de soutien aux systèmes sanitaires locaux, s'ouvre au thème des droits de la personne à travers le soutien et le renforcement de l'état civil.

Le projet sera réalisé conjointement avec Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité (MATS) à travers sa Direction générale de la modernisation de l'état civil (DGMEC), le Ministère de la justice (MJ) et les maires des deux provinces du pays les plus concernées par ces actions. Le Ministère de la justice participera particulièrement à travers les Tribunaux civils départementaux et les TGI (Tribunaux de grande instance), auxquels sont confiées la responsabilité technique des procédures d'enregistrement tardif et la supervision en matière de qualité des actes.

Le projet s'inscrit dans la « Stratégie nationale de l'état civil au Burkina Faso » qui, depuis l'été 2014, engage le pays à rendre son système d'état civil durable et surtout efficace dans toutes ses provinces.

Enfin, pour souligner le thème de l'universalité du projet, il a été choisi d'impliquer une fédération d'associations qui œuvrent dans le domaine du handicap (FEBAH, Fédération burkinabè des Associations des personnes handicapées), bien enracinée dans le pays et présente dans presque toutes les treize régions du Burkina Faso. Il lui sera demandé de mettre en œuvre des actions avec pour protagonistes des femmes et des familles de personnes handicapées, principalement en milieu rural.

« *Aides-moi à exister* » concentrera ses efforts dans deux provinces cibles, Sanguié et Houet.

Actions prévues :

- Soutien technique et logistique aux 21 communes rurales des deux provinces grâce à l'assistance et à la fourniture de matériel spécifique pour les bureaux d'état civil.
- Formation et mise à niveau du personnel administratif concerné.
- Sensibilisation des familles et des villages, à travers également l'implication d'associations et d'ONG locales.

Grâce à l'engagement de tous les acteurs concernés, les enregistrements effectués dans les délais légaux (60 jours) seront favorisés et, en cas de nécessité, des procédures rapides d'enregistrement tardif seront mises en place en partenariat avec les tribunaux départementaux.

La synergie entre l'état civil et les services sanitaires territoriaux sera particulièrement soignée, surtout auprès des unités locales mères-enfants.

Les nombreux acteurs présents dans la société civile burkinabè, très vivante, ne seront pas oubliés. Chacun des acteurs intéressés se verra fournir – y compris en langue locale – toutes les données nécessaires pour permettre une action d'information et de sensibilisation capillaire. Et cela dans le but de diffuser des renseignements permettant de comprendre le fonctionnement du réseau local de services et de maintenir éveillée l'attention apportée à l'importance de l'enregistrement et de l'existence « légale » des citoyens.

Enfin, toutes les ONG européennes présentes dans le pays seront impliquées, avec une attention particulière apportée aux ONG italiennes. En ce sens, le projet veut être partie intégrante du « Système Italie » dans le pays, instrument plusieurs fois reconnu comme étant indispensable à l'efficacité des interventions dans cette zone.

Résultats attendus :

- Amélioration du réseau local des services, y compris à travers l'impression et la distribution de plus de 1000 nouveaux registres d'état civil et de plus de 100 000 formulaires de certificat d'état civil.
- Formation professionnelle assurée auprès d'environ 400 fonctionnaires impliqués dans le système d'état civil.
- Sensibilisation sur le thème de la protection des droits des mineurs réalisée auprès d'au moins 1000 femmes et responsables d'ONG locales du secteur.
- Augmentation d'au moins 20 % des enregistrements des naissances dans les délais légaux.

Pour aller plus loin

Le Programme BRAVO ! au Burkina Faso

Burkina Faso en chiffres

Population 2010 : 15 730 977 (un habitant sur deux a moins de 15 ans)

Enregistrement des naissances avant le début de la campagne nationale soutenue par le Programme *BRAVO !* (avril 2009) :

- Taux d'enregistrement de la population : 75,63 %
- Taux d'enregistrement des nouveau-nés : 63 %
- Estimation de la population dépourvue d'acte de naissance : 3 833 214

Dans le cadre du Programme BRAVO !, la Communauté de Sant'Egidio a proposé sa collaboration au gouvernement du Burkina Faso pour renforcer le système d'état civil et remédier à l'absence d'enregistrement de la population. Sur proposition de la Communauté de Sant'Egidio, le gouvernement burkinabé a accepté de lancer une campagne d'enregistrement des naissances sur l'ensemble du territoire national, en rendant entièrement gratuites les formalités d'enregistrement tardif des naissances.

Dans le pays, le taux d'enregistrement à la naissance était de 63 % et dans les zones rurales l'absence d'enregistrement des enfants était très répandue. Au moment du lancement de la campagne nationale, on estimait que, sur 15 millions d'habitants, la population sans acte de naissance atteignait près de 4 millions de personnes.

La campagne d'enregistrement universel et gratuit qui s'est déroulée entre 2009 et 2010 a remporté un grand succès, car elle a permis **l'enregistrement à l'état civil de trois millions et demi de personnes**, 62 % des nouveaux inscrits étant mineurs.

Dans le cadre de ce Programme, la Communauté de Sant'Egidio a coopéré avec tous les partenaires locaux, parmi lesquels l'Unicef, pour faire de l'enregistrement des naissances une priorité au sein des différents Programmes d'intervention et pour impliquer les agences internationales et les ONG présentes dans le pays en soutien à la campagne d'enregistrement.

Cette campagne a conduit les agents de l'État dans les zones les plus reculées du pays pour enregistrer la population, contribuant ainsi à rapprocher l'État des citoyens et à favoriser la prise de conscience de la nécessité d'inscrire les enfants dès leur naissance. Des équipes composées d'agents d'état civil et de juges du tribunal local ont été créées. Elles se sont rendues dans tous les villages de la commune. Les habitants ont donc pu effectuer toutes les procédures au cours d'une journée, sans avoir à sortir de leurs villages. Les coûts d'enregistrement ont été neutralisés, aussi bien les coûts directs, liés au

paiement de l'audience du tribunal et de l'enregistrement auprès des bureaux d'état civil, que ceux indirects, liés aux journées de travail perdues et à la nécessité de se rendre auprès du centre principal de la commune. La notable réduction de distance entre les villages ruraux et les lieux dédiés au recueil des déclarations de naissance a permis de lutter contre l'un des motifs les plus sérieux de frein à l'enregistrement des naissances pour les populations.

La campagne a permis de faire reconnaître un droit de l'homme fondamental par de vastes couches de la population du Burkina Faso qui, tout en étant souvent consciente de la gravité du problème, ne disposait pas des outils nécessaires pour y faire face. De plus, par ce moyen, l'administration de l'État a pu entrer plus activement dans la vie de ses citoyens. Par ailleurs, la formation des agents et des fonctionnaires d'état civil a permis de créer une nouvelle sensibilité et une plus grande prise de conscience sur ces thématiques.

Les fruits de cet engagement ont été très positifs. Dans les écoles primaires, le pourcentage d'enfants pourvus d'un acte de naissance a considérablement augmenté. Cet élément est particulièrement décisif, car, avant la campagne universelle et gratuite, la majorité des enfants ne pouvait pas achever le cycle primaire d'éducation. En effet, à défaut d'acte de naissance, ceux-ci abandonnaient leurs études. Le taux d'analphabétisme du Burkina Faso est l'un des plus élevés d'Afrique et atteint 75 % de la population. Le succès de la campagne a donc permis d'augmenter sensiblement le nombre d'enfants qui poursuivent leurs études.

De plus, le pourcentage des enfants enregistrés à la naissance a augmenté de manière considérable (alors qu'avant 2009 seul un tiers des enfants était enregistré à la naissance) : cela indique que la population est parfaitement consciente de la nécessité d'enregistrer les enfants à la naissance, et ce gratuitement, afin d'éviter le processus d'enregistrement tardif, qui est bien plus complexe et coûteux.

Résultats de la campagne nationale d'enregistrement des naissances soutenue par le programme *BRAVO* ! :

- Enregistrement des naissances après le lancement de l'opération (avril 2009) : **3,5 millions**
- Pourcentage de mineurs parmi les nouveaux enregistrés : **62 %**
- Cycles de formation pour les agents d'état civil (2010-2012) : **5**
- Agents d'état civil formés : **350**
- Séances du spectacle théâtral ambulant réalisées : **30**
- Personnes sensibilisées : **9 000**

Actuellement, le gouvernement et la Communauté de Sant'Egidio sont engagés dans la stabilisation du système, par le biais de l'aménagement de services de base, tels que les bureaux d'état civil, installés sur l'ensemble du territoire national, où il sera possible d'enregistrer facilement les naissances.

En outre, le Programme BRAVO ! est le principal partenaire du gouvernement pour la mise en place de formations et de cours de mise à niveau technique concernant l'enregistrement de l'état civil et à destination des fonctionnaires gouvernementaux. Depuis 2010, en coopération avec les experts du Ministère de l'Administration territoriale (MATS) et du Ministère de la Justice, les experts internationaux de BRAVO ! ont assuré cinq modules de formation de 24 heures à destination des agents d'enregistrement de l'état civil, de leurs assistants et des membres des tribunaux. 350 fonctionnaires de l'état ont déjà été formés.

Le Programme BRAVO ! apporte son assistance aux districts ruraux et urbains des provinces de Sanguié et Houet à travers la mise à disposition de matériel, l'équipement et la rénovation de locaux, la formation des équipes d'enregistrement de l'état civil, des activités d'enregistrement des naissances et de sensibilisation des populations par le biais d'un spectacle théâtral ambulant. Le théâtre ambulant permet de transmettre un message très efficace à la population : utilisant la langue la plus parlée dans le village, les acteurs mettent en scène une série de situations qui expliquent l'utilité de l'enregistrement des naissances et les problèmes liés à son absence.

L'engagement du Programme BRAVO ! vise à continuer de soutenir la création d'un état civil stable et durable, car il s'agit du fondement d'une nouvelle société, capable d'inclure tous ses citoyens, notamment les plus faibles, et de garantir les principaux droits de l'homme à toutes les générations, en empêchant l'existence de citoyens « invisibles », dépourvus de toute identité juridique.

Le Programme BRAVO ! apporte au gouvernement son soutien technique pour la mise en place et le développement de la nouvelle stratégie d'enregistrement de l'état civil (Stratégie nationale de l'état civil) ratifiée par le Conseil des ministres en juillet 2012.

Mai 2013

LES CHIFFRES CLES DE BRAVO !

Le problème en chiffres

Près de 70 % de la population mondiale vit dans un pays dont le système d'enregistrement des naissances est lacunaire. Sur 125 millions d'enfants qui naissent chaque année, 51 millions, soit plus de 40 % du total, ne sont pas enregistrés à la naissance.

(Source : UNICEF, « *Every Child's Birth Right* ». *Inequalities and trends in birth registration*, December 2013).

La moitié des enfants qui ne sont pas enregistrés à la naissance vivent en Asie du Sud.

Dans un pays en voie de développement sur quatre, le taux d'enregistrement des naissances est inférieur à 50 %.

C'est en Afrique subsaharienne que l'on recense les taux d'enregistrement des naissances les plus bas au monde (55 % à 67 % de naissances non enregistrées). En pratique, on estime que deux enfants sur trois ne sont pas enregistrés à la naissance en Afrique subsaharienne.

(Source : UNICEF, « *Progrès pour les enfants* ». *Rapport sur la protection de l'enfant, n. 8/2009, chiffres MICS, DHS et autres enquêtes nationales sur l'enregistrement des naissances, 2000-2012*).

Les chiffres clés du Burkina Faso

(Source : Institut national de statistique du Burkina Faso, *RGPH 2006, projection 2010*).

Population 2010 : 15 730 977 (un habitant sur deux a moins de 15 ans)

Enregistrement des naissances avant le début de la campagne nationale soutenue par le Programme BRAVO ! (avril 2009) :

- Taux d'enregistrement de la population : 75,63 %
- Taux d'enregistrement des nouveau-nés : 63 %
- Estimation de la population dépourvue d'acte de naissance : 3 833 214

Les résultats du Programme BRAVO ! au Burkina

Résultats de la campagne nationale d'enregistrement des naissances soutenue par le programme BRAVO ! :

- Enregistrement des naissances après le lancement de l'opération (avril 2009) : **3,5 millions**

- Pourcentage de mineurs parmi les nouveaux enregistrés : **62 %**
- Pourcentage de nouveau-nés inscrits à la naissance en 2010 : **80 %**
- Cycles de formation pour les agents d'état civil (2010-2012) : **5**
- Agents d'état civil formés : **350**

Les chiffres clés du Mozambique

- Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans : 10 256 297
- Estimation du nombre d'enfants de moins de 18 ans non enregistrés : 5 923 177
- Nombre de naissances annuelles : 800 000
- Taux de non-inscription par rapport à la population totale : 69 %
- Taux de non-inscription des enfants : 59 %

(Source : Institut national de statistique du Mozambique, 3^o Censo General da População e Habitação, 2007 - www.ine.gov.mz)

Les résultats du Programme BRAVO ! au Mozambique

Le Programme BRAVO ! a commencé ses activités en septembre 2011 dans la province de Nampula qui, avec ses 4,2 millions d'habitants, est la plus peuplée du pays.

Des équipes d'enregistrement sont déjà actives dans les districts de Moma (350 000 habitants) et de Mecuburi (150 000 habitants).

Elles ont **enregistré à l'état civil 30 000 enfants et leurs familles.**

En 2012 et 2013 s'est déroulé le premier cycle de formation destiné aux agents de l'état civil. **L'ensemble des 150 techniciens de la province de Nampula et 20 représentants des autres provinces du Mozambique ont été formés** sur le code mozambicain régissant l'état civil, aux techniques d'archivage, aux procédures d'enregistrement, à l'informatique et sensibilisés à la nécessité de garantir à tous des papiers d'identité.